

Adressé(e) à :

Services Public de Wallonie – Mobilité et Infrastructures
Direction des études environnementales et paysagères
Boulevard du Nord 8
5000 NAMUR

MODIFICATION DE LA LIAISON FLUVIALE À GRAND GABARIT SEINE- ESCAUT EN WALLONIE

Présentation vulgarisée du Plan Seine-Escaut en Wallonie (SEW)

RÉFÉRENCE DU CSC : N°MI-08.12.04-22-4132
NOTRE RÉFÉRENCE : C1408-PV

OCTOBRE 2023

stratec 

Personne de contact :

Aymeric Devaux
Directeur d'études
Tél. +32 (0)2 738 78 73

a.devaux@stratec.eu



stratec 

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

« L'auteur de cette publication en est le seul responsable. L'Union européenne ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent. »

Table des matières

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	6
2. PRÉSENTATION DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PLAN	6
3. PRESENTATION ET CONTENU DU PLAN SEW	7
4. MODIFICATION DU PLAN SEW PAR RAPPORT AU PLAN SEE	10
5. OBJECTIFS ET ENJEUX PRINCIPAUX DES PROJETS REPRIS DANS LE PLAN SEW	11
5.1. LYS MITOYENNE	14
5.1.1. Modernisation du Barrage-éclusé de Comines (projet 2)	14
5.1.2. Construction d'un bassin de virement à Warneton (projet 1)	14
5.2. HAUT ESCAUT	14
5.2.1. Aménagement d'un bassin de virement à Calonne (projet 4)	14
5.2.2. Aménagement d'un bassin de virement à Hérisson (projet 4)	14
5.2.3. Construction d'une seconde écluse au barrage de Kain (projet 3)	15
5.2.4. Construction d'une seconde écluse au barrage de Hérisson (projet 3)	15
5.3. CANAL NIMY-BLATON	15
5.3.1. Modernisation du Canal Nimy-Blaton (projet 5)	15
5.3.2. Déplacement du quai de Tertre (projet 6)	15
5.4. CANAL DU CENTRE	16
5.4.1. Construction d'une nouvelle écluse de classe Va à Obourg (projet 7)	16
5.4.2. Aménagement d'un bassin de virement à Obourg (projet 8)	16
5.5. CANAL CHARLEROI-BRUXELLES – SECTION CHARLEROI-SENEFFE	16
5.5.1. Construction de nouvelles écluses à Viesville, Gosselies et Marchienne-au-Pont (projet 10)	16
5.5.2. Aménagement (élargissement) d'un bassin de virement à Viesville (projet 11)	16
5.6. CANAL CHARLEROI-BRUXELLES – SECTION SENEFFE-LEMBEEK	17
5.6.1. Modernisation du plan incliné de Ronquières (PIR) (projet 9)	17
5.6.2. Modernisation du site éclusier d'Iltre (projet 9)	17
5.7. BASSE SAMBRE	17
5.7.1. Aménagement de quatre bassins de virement à Bauce (Namur), Franière (Floreffe), Auvélais (Sambreville) et Landelies (Montigny-le-Tilleul) (projet 12)	17
5.7.2. Aménagement de trois zones de croisement à Franière (Floreffe), Ham et Jemeppe-sur-Sambre (Jemeppe-sur-Sambre) (projet 13)	17
5.7.3. Rectification d'une courbe à Mornimont (Jemeppe-sur-Sambre) (projet 15)	17
5.7.4. Réaménagement d'un quai à Malonne (Namur) (projet 14)	18
5.7.5. Préparation à la télégestion de la Sambre (projet 16)	18
5.7.5.a. Modernisation des équipements vidéo et audio et sécurisation des sites	18
5.7.5.b. Remplacement des alimentations sans interruptions (UPS)	18
5.7.5.c. Modernisation des automates process et des équipements de mesure	18
5.7.5.d. Remplacement de l'éclairage extérieur et de la signalisation fluviale par du LED	18
5.7.5.e. Fiabilisation des équipements en vue de la téléconduite des ouvrages (écluses et barrages) et de la gestion intégrée du niveau d'eau	18
5.7.5.f. Sécurisation des sites et télécommande à distance	19
6. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DES PROJETS DU PLAN SEW	20
7. ACTIONS ET CALENDRIERS DE LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS DU PLAN SEW	22

Liste des figures

Figure 1 : Voies hydrauliques concernées par les Plan SEE et SEW.....	8
Figure 2 : Localisation des projets contenus dans le SEE (en vert) et des projets ajoutés dans le SEW (en bleu) – Source : Stratec.....	10
Figure 3 : Catégorie des projets contenus dans le SEW – Source : Stratec	12

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classe des gabarits (CEMT)	8
Tableau 2 : Projets d'aménagements du Plan SEE	9
Tableau 3 : Projets d'aménagements du Plan SEW	9
Tableau 4 : Classification des projets du Plan SEW par catégorie de travaux et statut sur leur état d'avancement	13
Tableau 5 : Synthèse des objectifs des projets du Plan SEW	20
Tableau 6 : Plan d'actions et le calendrier de la mise en œuvre des projets du Plan SEW	22

Liste des Acronymes

CEMT	Conférence Européenne des Ministres des Transports
EIE	Evaluation des Incidences sur l'environnement
GNS	Good navigation status
HD	Haute définition
LED	Light-emitting diode = diode électroluminescente
ICT	<i>Information and Communication Technologies</i> (Technologies d'information et de communication)
PEREX	Permanence d'exploitation
PIR	Plan Incliné de Ronquières
RTE-T	Réseau transeuropéen de transport
S&E	<i>Safety & Easyness of navigation</i>
SEE	Seine-Escaut Est
SEW	Seine-Escaut en Wallonie
SPW	Service Public Wallon
SNE	Seine-Nord Europe
UE	Union Européenne
UPS	<i>Uninterruptible power supply</i> = alimentation sans interruption

Glossaire

Alternat (de navigation) : Tronçon d'une voie d'eau où le croisement des bateaux n'est pas autorisé en raison de l'étroitesse du chenal de navigation, ceux-ci devant dès lors naviguer en alternance sur le tronçon incriminé.

Amont : Partie d'un cours d'eau qui, vis-à-vis d'un point donné, est en direction de la source, par opposition à l'aval.

Aval : Partie d'un cours d'eau vers laquelle il s'écoule.

Barrage-écluse : Sur un fleuve ou une rivière, site constitué d'un barrage et d'une écluse adjacente.

Bassin de virement : Bassin présentant une largeur telle qu'elle permet aux bateaux de faire demi-tour.

Batellerie : Ensemble des bateaux consacrés au transport fluvial, sur cours d'eau.

Berge : Bord en surplomb d'un cours d'eau, ou d'une pièce d'eau fermée. Les berges sont dites naturelles ou artificielles.

Bief : Tronçon d'une voie d'eau compris entre 2 barrages ou 2 écluses.

Confluence : Lieu de convergence de 2 cours d'eau.

Crue : Fait qu'un cours d'eau d'aborde de son lit.

Curage : Opération consistant à extraire et exporter les sédiments qui se sont accumulés par décantation sous l'eau.

Déblais : Terre que l'on retire d'un terrain.

Dragage : Opération qui consiste à prélever des matériaux du fond d'un cours d'eau, soit pour les exploiter, soit pour réaliser des travaux de génie portuaire (creusement de bassins ou de chenaux, entretien pour les débarrasser des sédiments qui se sont amassés).

Ecluse : Ouvrage équipé de portes et de vannes permettant aux bateaux de franchir une différence de hauteur d'eau entre 2 biefs.

Fret : Cargaison d'un navire/ chargement d'un avion, d'un camion.

Gabarit (ou classe) CEMT : classification des voies navigables, établie par la Conférence Européenne des Ministres des Transports (CEMT), basée sur les dimensions des bateaux.

Sas (d'une écluse) : Bassin situé entre les portes d'une écluse.

Tirant d'eau (ou enfoncement) : Hauteur de la partie immergée du bateau ; il varie donc suivant la charge de celui-ci.

Tonnage (d'une voie d'eau) : Port en lourd des bateaux présentant les dimensions maximales autorisées sur cette voie d'eau.

Voies hydrauliques : Ensemble des voies navigables concernées par le Plan SEW.

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le programme Seine-Escaut vise à créer un nouvel axe de navigation reliant Paris, Anvers et Rotterdam au gabarit de 4 500 tonnes, et ce afin de favoriser le transfert du fret à l'échelle européenne vers le transport fluvial. Le programme doit également améliorer les connexions de cet axe principal vers les zones économiques et industrielles de Belgique et du Nord de la France. Pour mener à bien les travaux et gérer ce réseau d'importance internationale, un partenariat composé de la France, la Région flamande et la Région wallonne a été mis sur pied. Le projet Seine-Escaut est un projet prioritaire du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) comportant 9 corridors de transport et cofinancé par la Commission. La liaison Seine-Escaut fait partie du corridor Mer du Nord – Mer Méditerranée.

L'engagement de la Région wallonne et de la France de réaliser les travaux sur les tronçons transfrontaliers de la Lys et du canal de Pommeroeul à Condé a été entériné par la convention bilatérale Région wallonne/France, signée le 19 juillet 2007, portant sur l'amélioration de la Lys mitoyenne entre la France et la Wallonie et sur l'aménagement du canal de Pommeroeul à Condé, et ayant été amendée le 02 mai 2017. Une convention tripartite de la lys (Région wallonne, Région flamande et France) a été signée le 19 Novembre 2018.

En Wallonie, le **Plan Seine-Escaut Est (appelé Plan SEE)** a été adopté par l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2012. Ce Plan fait partie intégrante de la liaison fluviale Seine-Escaut et prévoyait différents aménagements sur la Lys mitoyenne, le Haut Escaut et la dorsale wallonne pour l'amélioration du passage de plus grand gabarit. En séance du 23 décembre 2021, le Gouvernement Wallon a approuvé le principe d'un **plan modificatif** au Plan SEE. Ce nouveau Plan est appelé **Plan Seine-Escaut en Wallonie (SEW)** et comprend des travaux repris dans le Plan SEE initial et non réalisés, ainsi que des travaux complémentaires sur la Lys mitoyenne, le Haut Escaut et la dorsale wallonne (canal Nimy-Blaton, Canal du Centre, canal Charleroi-Bruxelles et Basse Sambre).

L'objectif du Plan SEW est l'adjonction par rapport au Plan SEE d'aménagements complémentaires sur le réseau navigable wallon, afin de permettre la navigation de bateaux de gabarits de classe Va ou Vb (en fonction de la voie hydraulique) selon la classification CEMT (voir chapitre 3 ci-après pour l'explication de la classification et les caractéristiques de ces classes), sur la Lys mitoyenne, le Haut-Escaut et la dorsale wallonne.

2. PRESENTATION DES OBJECTIFS GENERAUX DU PLAN

Le principal objectif du Plan SEW est de prévoir les projets d'infrastructures nécessaires pour permettre la concentration de fret en convois poussés de gabarits de type V sur les voies hydrauliques wallonnes.

Cet objectif est rendu nécessaire pour que le réseau wallon s'intègre dans le projet plus global ayant pour vocation de relier le bassin de la Seine avec le bassin de l'Escaut, et plus largement, avec l'ensemble de la Région Rhin-Escaut et le bassin du Rhin. Dans les faits, le bassin de la Seine et l'Île-de-France sont isolés du réseau des voies navigables du Nord de l'Europe et des grands ports maritimes qu'il dessert (Dunkerque, Gand, Zeebrugge, Anvers, Rotterdam). Le projet de relier les bassins de la Seine et de l'Escaut par une voie navigable à grand gabarit répond à plusieurs objectifs :

- Objectifs globaux du Plan SEW :

- Augmentation de gabarit : Mise à plus grand gabarit (Va ou Vb) pour les voies hydrauliques ne permettant pas encore la navigation de type de bateaux. Cet objectif implique une augmentation de la taille des bateaux pouvant naviguer, avec un impact majeur sur la capacité de tonnage annuel qui transite sur ces voies hydrauliques. Ces mesures devront permettre la suppression d'un goulot d'étranglement majeur dans le réseau navigable de haute capacité de l'Europe.
- Amélioration du réseau de navigation en vue de rendre le réseau plus qualitatif avec des conditions de navigabilité sécurisées et des services à la batellerie. Cet objectif implique de meilleures conditions de navigation pour un gabarit qui ne change pas nécessairement (impact mineur sur la capacité de tonnage annuel qui transite mais augmentation de la fluidité et de la sécurité de la navigation)
- Objectifs tels que définis pour le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) :
 - Navigation efficace, fiable et sécurisée (*Good Navigation Status* - GNS) favorisant la croissance durable pour le transport par voie fluvial en Europe ;
 - Systèmes ICT (technologies d'information et communication) pour le transport fluvial (Directive 2005/44/EC) (information en temps réel en transfrontalière) ;
 - Résilience climatique et mitigation climatique en favorisant le report modal du transport de fret vers la voie fluviale.
 - Modernisation des voies pour répondre à la demande du marché ;
 - Prévention et mesures contre les inondations et la sécheresse ;
 - Mesures pour améliorer les performances environnementales des voies d'eau (incl. bateaux zéro et basse émissions, impact sur les eaux de surface et la biodiversité).

Le Plan SEW permet donc au final de répondre également à ces objectifs à l'échelle européenne.

L'achèvement de la mise en œuvre du projet, tel que défini dans la décision d'exécution de la Commission européenne 2019/1118 (Plan de travail pour le corridor de réseau central Mer du Nord — Méditerranée) est à prévoir le plus tôt possible et, en tout cas, au plus tard en 2030.

3. PRESENTATION ET CONTENU DU PLAN SEW

Afin de répondre à l'objectif principal du Plan SEE tel qu'arrêté en 2012 par le Gouvernement Wallon, différents projets d'aménagements étaient proposés sur la Lys mitoyenne, le Haut Escaut et la dorsale wallonne pour l'amélioration du passage de bateaux de plus grand gabarit. Les classes de gabarits sont définies par la Conférence Européenne des Ministres des Transports (CEMT). Le tableau ci-dessous reprends les différentes classes CEMT et les valeurs associées à la navigation de ces gabarits.

Tableau 1 : Classe des gabarits (CEMT) ¹

Classe CEMT	Type de bateau	Longueur (m)	Largeur (m)	Tirant d'eau (m)	Tirant d'air (m)	Tonnage (t)
I	Spits	38,50	5,05	1,80 - 2,20	3,70	250 - 400
II	Campinois	50,00 - 55,00	6,60	2,50	3,70 - 4,70	400 - 650
III	D.E.K.	67,00 - 80,00	8,20	2,50	4,70	650 - 1000
IV	R.H.K.	80,00 - 85,00	9,50	2,50	4,95 ou 6,70	1000 - 1500
Va	Grand-Rhénan	95,00 - 110,00	11,40	2,50 - 4,50	4,95 ou 6,70 ou 8,80	1500 - 3000
Vb	Convoi poussé	172,00 - 185,00	11,40	2,50 - 4,50	4,95 ou 6,70 ou 8,80	3200 - 6000
VIa	Convoi poussé	95,00 - 110,00	22,80	2,50 - 4,50	6,70 ou 8,80	3200 - 6000
VIb	Convoi poussé	185,00 - 195,00	22,80	2,50 - 4,50	6,70 ou 8,80	6400 - 12000

Le Plan SEE comportait les aménagements pour l'augmentation des gabarits sur :

- La Lys mitoyenne pour le passage au gabarit de classe Vb ;
- Le Haut Escaut pour le passage au gabarit de classe Va ;
- La dorsale wallonne : canal Nimy-Blaton, canal du Centre, canal Charleroi-Bruxelles versant Sambre pour le passage au gabarit de classe Va ;
- Le canal de Pommeroeul à Condé, en tant que point d'accès au réseau wallon (pour la réouverture au gabarit de classe Va).

La figure 1 ci-dessous reprend le réseau des voies navigables en Wallonie ainsi que les voies hydrauliques concernées par le Plan SEE.

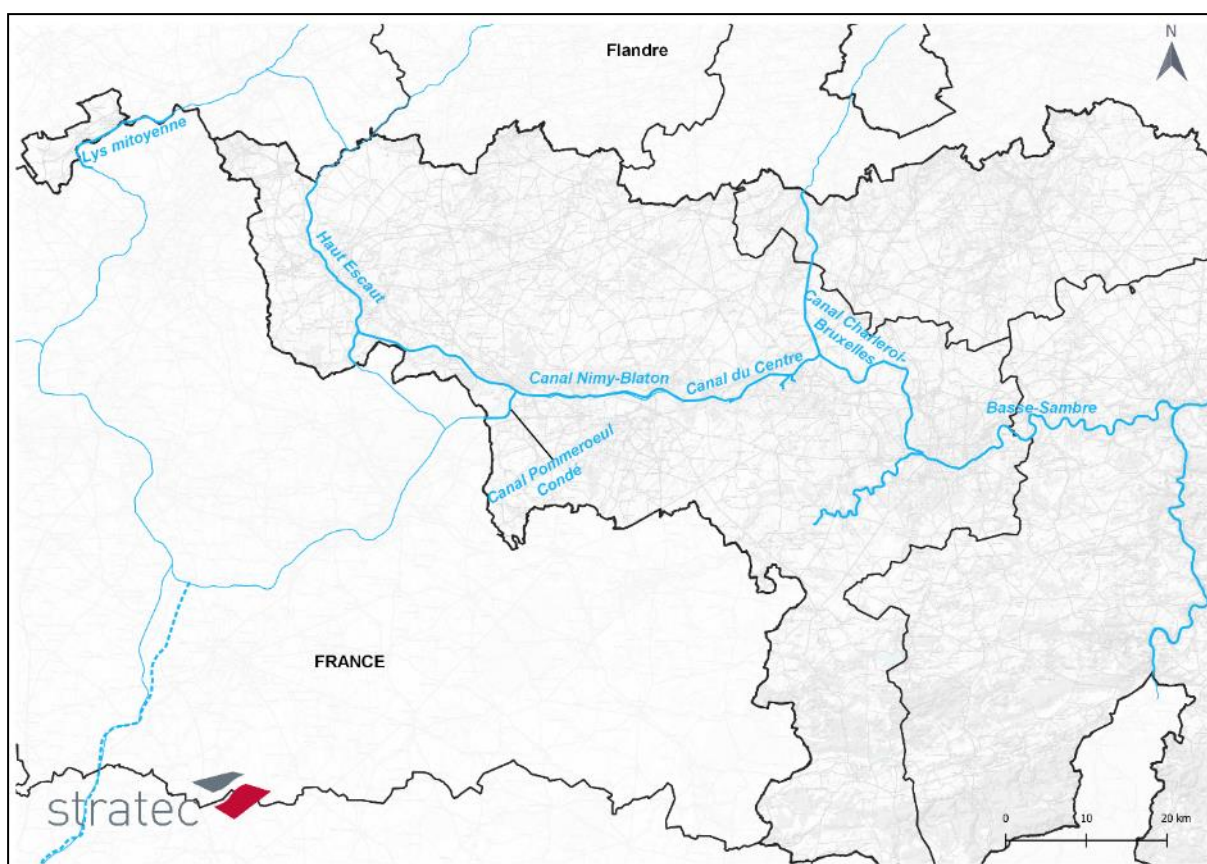


Figure 1 : Voies hydrauliques concernées par les Plan SEE et SEW

¹ source : http://voies-hydrauliques.wallonie.be/opencms/opencms/fr/vn/Le_reseau/classification_des_voies_navigables.html

Les travaux nécessaires au projet tels que décrits en 2012 dans le Plan SEE arrêté par le Gouvernement wallon sont repris dans le tableau ci-dessous. Certains projets ont été mis en œuvre depuis 2012. Le tableau indique donc le statut de chaque projet. Le code couleur vert est utilisé pour les projets qui ont été réalisés ou sont en passe d'être terminés, et le code couleur rouge correspond aux projets non réalisés à ce jour (et donc repris dans le Plan SEW).

Tableau 2 : Projets d'aménagements du Plan SEE

Voie d'eau	Projet d'aménagement	Statu	Référence Figure 3
Lys mitoyenne	Amélioration de la Lys dans la traversée de Comines	Finalisé en 2022	A
	Rehaussement du pont de Comines	Finalisé en 2013	
	Approfondissement et aménagement des berges	Sous maîtrise région flamande et française	
Haut Escaut	Modernisation des barrages de Kain et Hérinnes	Finalisé en 2018 et 2021	B
	Adaptation de la traversée de Tournai en ce compris le pont des Troues et le Pont à Pont	Finalisé en 2023	C
Canal Pommeroeul-Condé	Construction d'un môle et réhabilitation de l'écluse d'Hensies	Finalisé en 2022	D
	Réhabilitation de l'écluse de Pommeroeul	Finalisé en 2022	
	Dragage des sédiments	Sous maîtrise française	E
Basse Sambre	Abaissement du seuil de l'écluse d'Auvelais	Finalisation prévue en 2023	F
Canal Nimy-Blaton	Élargissement du canal et modification de certaines courbes	Non réalisé	5
Canal du Centre	Construction d'une nouvelle écluse de classe Va à Obourg	Non réalisé	7
Canal Charleroi-Bruxelles	Construction de nouvelles écluses à Viesville, Gosselies et Marchienne-au-Pont	Non réalisé	10

Les projets repris dans le Plan SEE ont fait l'objet d'un rapport d'incidence sur l'environnement (RIE) par Ecorem en 2010.

Le plan modificatif au Plan SEE adopté par principe par le Gouvernement wallon, et intitulé le **Plan SEW**, comporte des projets supplémentaires permettant de rencontrer les objectifs du Plan, et reprend également les projets du Plan SEE n'ayant pas encore été mis en œuvre à ce jour. L'ensemble des projets du nouveau Plan SEW sont donc les suivants :

Tableau 3 : Projets d'aménagements du Plan SEW

Voie d'eau	Projet d'aménagement	Référence Figure 2
Lys mitoyenne	Construction d'un bassin de virement à Warneton (Comines)	1
	Modernisation du Barrage-éclusé de Comines	2
Haut Escaut	Construction d'une seconde écluse au barrage de Kain	3
	Construction d'une seconde écluse au barrage de Hérinnes	
	Aménagement d'un bassin de virement à Hérinnes	4
Aménagement d'un bassin de virement à Calonne		
Canal Nimy-Blaton et Canal du Centre	Modernisation du Canal Nimy-Blaton. Remarque : ce projet correspond à l'élargissement du canal dans 5 zones, tel que décrit dans le Plan SEE	5
	Déplacement du quai de Tertre	6
	Construction d'une écluse de gabarit Va à Obourg	7
	Aménagement d'un bassin de virement à Obourg	8
Canal Charleroi-Bruxelles – Portion Seneffe-Lembeek	Modernisation du plan incliné de Ronquières (PIR)	9
	Modernisation du site éclusier d'Iltre	

Voie d'eau	Projet d'aménagement	Référence Figure 2
Canal Charleroi-Bruxelles – Portion Charleroi - Seneffe	Construction de trois écluses sur les sites de Marchienne-au-Pont, Gosselies et Viesville	10
	Aménagement (élargissement) d'un bassin de virement à Viesville	11
Basse Sambre	Aménagement de quatre bassins de virement à Bauce (Namur), Franière (Florefe), Auvelais (Sambreville) et Landelies (Montigny-le-Tilleul)	12
	Aménagement de trois zones de croisement à Franière (Florefe), Ham et Jemeppe-sur-Sambre (Jemeppe-sur-Sambre)	13
	Réaménagement d'un quai à Malonne (Namur)	14
	Rectification d'une courbe à Mornimont (Jemeppe-sur-Sambre)	15
	Adaptation des ouvrages en vue de leur télégestion à partir du centre PEREX	16

La liste des projets dans le tableau ci-dessus comportent donc certains projets arrêtés en 2012 dans le Plan SEE et n'ayant pas encore été mis en œuvre (projets 5, 7 et 10), et des projets supplémentaires qui ont été définis dans le cadre du Plan SEW (le solde des projets).

La figure ci-dessous reprend la localisation des projets constituant le Plan SEE et le Plan SEW.

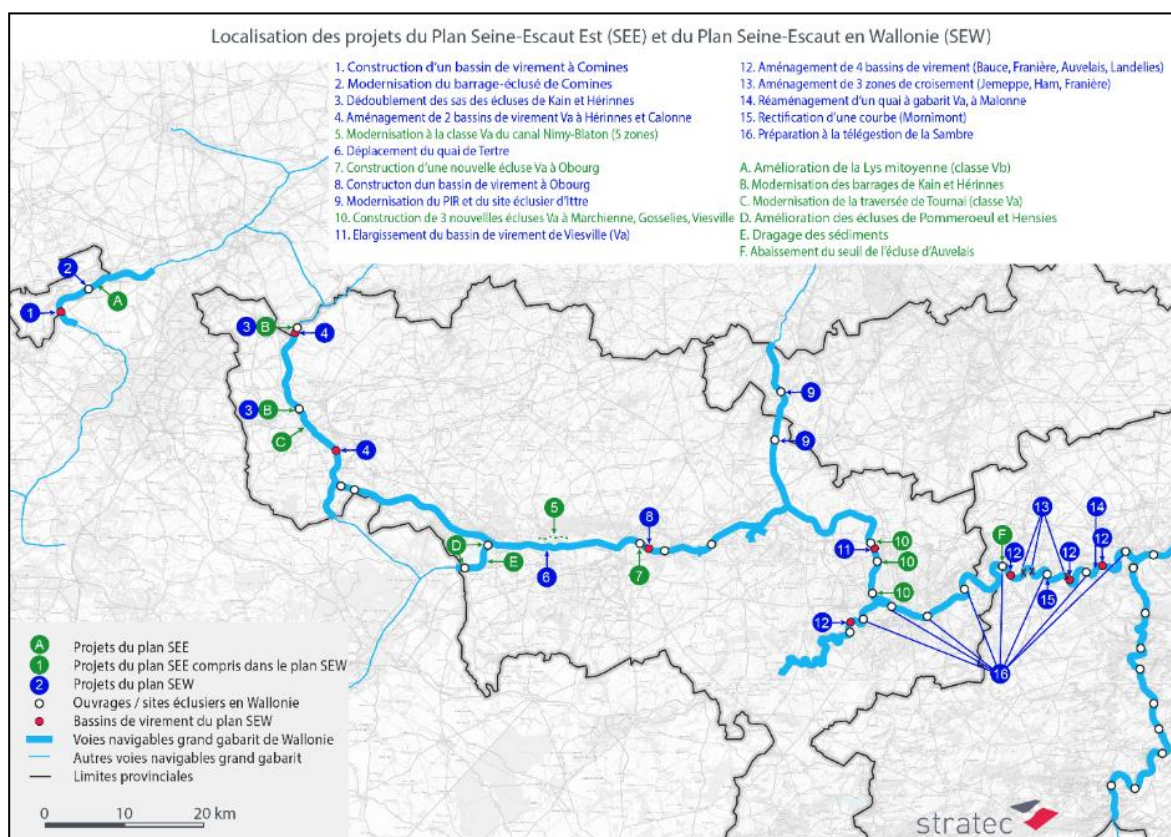


Figure 2 : Localisation des projets contenus dans le SEE (en vert) et des projets ajoutés dans le SEW (en bleu) – Source : Strathec

4. MODIFICATION DU PLAN SEW PAR RAPPORT AU PLAN SEE

Comme mentionné précédemment, le Plan SEE a été arrêté en 2012, et un nouveau Plan SEW modifié a été élaboré en 2021. Comme décrit dans le tableau 2 ci-avant, certains projets du Plan SEE sont finalisés ou en cours de finalisation et ils n'ont plus été repris dans le Plan SEW en 2021.

L'ensemble des projets relatifs au Plan SEW et listés dans le chapitre précédent ont été déterminés comme nécessaires à l'atteinte des objectifs du Plan Seine-Escaut.

Ces projets additionnels ne modifient donc pas les objectifs initiaux du Plan SEE, mais permettent de les atteindre et de les compléter par la mise en œuvre de projets complémentaires.

5. OBJECTIFS ET ENJEUX PRINCIPAUX DES PROJETS REPRIS DANS LE PLAN SEW

Le Plan SEW est donc un plan à l'échelle de la Wallonie, mais pour lequel des projets spécifiques ont été déterminés et sont répartis au niveau de certains points « stratégiques » des voies navigables wallonnes. Les enjeux et objectifs spécifiques pour chaque projet faisant partie du Plan sont décrits dans les chapitres ci-après, et sont basés sur les documents mis à disposition par le SPW. Certains projets sont déjà à un stade d'étude avancé (étude d'incidence réalisée, ou permis déjà octroyé), alors que d'autres projets sont encore au stade d'étude ou de demande de subsides (études pas encore démarrées). Le niveau de détail actuellement disponible pour chaque projet est donc variable, en fonction de l'état d'avancement.

Dans le cadre du Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) du Plan SEW, celui-ci cherchant à évaluer le Plan dans son ensemble et non pas chaque projet individuellement, il a été décidé de regrouper les projets par catégorie. Cette classification est utile dans le cadre de l'évaluation des incidences puisque les catégories présentent des impacts relativement similaires.

Les catégories de projets définies sur base des informations disponibles sont les suivantes :

- Amélioration des d'infrastructures : Les projets dans cette catégorie impliquent la modernisation, la sécurisation ou la téléconduite d'infrastructures existantes. Ils ne modifient pas le gabarit de la voie hydraulique et ne comprennent pas de nouvelles structures. Ce type de projet ne devra pas faire l'objet d'une étude d'incidence sur l'environnement (EIE) pour leur mise en œuvre.
- Aménagement de bassins virement : Ce type de projet implique des travaux de creusement ou d'élargissement de bassins, et nécessite dès lors des travaux d'aménagement conséquents incluant entre autres des travaux d'excavation, d'aménagement de rives, d'emprise sur des zones actuellement non aménagées comme voie navigable. Ces projets doivent faire l'objet d'une EIE avant leur mise en œuvre.
- Agrandissement ou construction d'écluses : Ce type de projet implique des travaux de creusement ou d'élargissement de la voie hydraulique existante ou de site éclusiers existant, et nécessite dès lors des travaux d'aménagement conséquents incluant entre autres des travaux d'excavation, d'aménagement de rives, d'emprise sur des zones actuellement non aménagées comme voie navigable. Ces projets doivent faire l'objet d'une EIE avant leur mise en œuvre.
- Élargissement de certaines voies hydrauliques : Ce type de projet implique des travaux de creusement afin d'élargir certains tronçons existant pour permettre le passage ou le croisement de bateaux de plus grand gabarit, et nécessite dès lors des travaux d'aménagement conséquents incluant entre autres des travaux d'excavation, d'aménagement de rives, d'emprise sur des zones actuellement non aménagées comme voie navigable. Ces projets doivent faire l'objet d'une EIE avant leur mise en œuvre.
- Construction de nouveau quai : Ce type de projet impliquera des travaux limités au niveau des berges et des voies hydrauliques, lors de leur mise en place. La localisation de ces projets

concerne des berges déjà artificialisées. L'emprise supplémentaire sur des zones actuellement non aménagées comme voie navigable est considérée comme très limitée, voire nulle. Ces projets ne doivent à priori pas faire l'objet d'une EIE avant leur mise en œuvre.

La figure ci-dessous reprend les projets et leur catégorie.

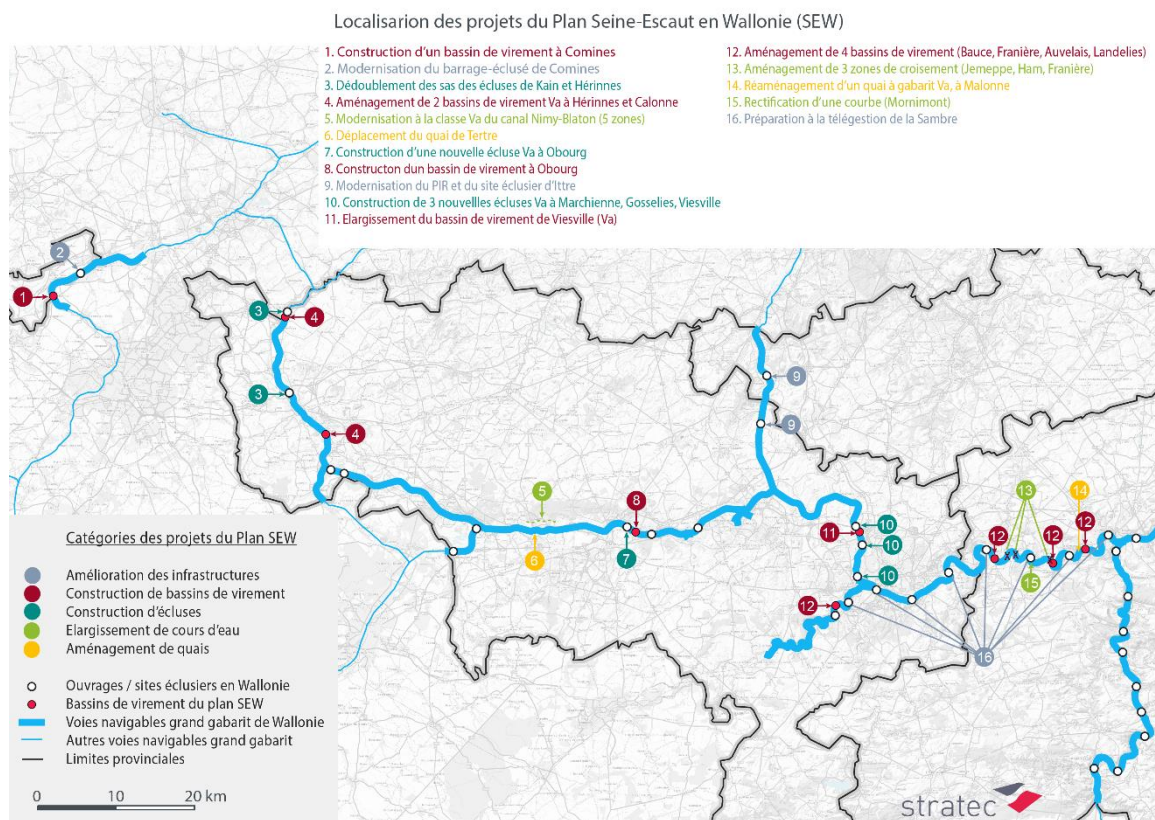


Figure 3 : Catégorie des projets contenus dans le SEW – Source : Strattec

Le tableau ci-après reprend les projets du Plan SEW nécessaires à l'atteinte des objectifs définis, et leur classification dans le type de catégories identifiées ci-dessus, ainsi que le statut des projets.

Tableau 4 : Classification des projets du Plan SEW par catégorie de travaux et statut sur leur état d'avancement

	Amélioration des Infrastructures	Construction de bassins de virement	Construction d'écluses	Elargissement de voies hydrauliques	Aménagement de quai
Lys mitoyenne	Modernisation du barrage de Comines (projet 2) Statut : Etude d'avant-projet en cours	Construction bassin à Warneton (projet 1) Statut : Inconnu	-	-	-
Haut Escaut	-	Construction 2 bassins à Calottes et Hérissonnes (projets 4) Statut : CSC du marché d'études est en cours d'approbation	Dédoublage sas écluses de Kain et Hérissonnes (projets 3) Statut : CSC du marché d'études est en cours d'approbation	-	-
Canal Pommeroeul-Condé	-	-	-	-	-
Canal Nimy-Blaton	-	-	-	Elargissement sur 5 zones géographiques (projet 5) Statut : permis unique octroyé le 01/12/2021 (début premiers travaux fin 2023)	Déplacement du Quai de Tertre dans une des zones géographiques modernisées (projet 6) Statut : Inconnu
Canal du Centre	-	Construction bassin à Obourg (projet 8) Statut : permis urbanisme octroyé le 28/11/2022	Construction écluse à Obourg (projet 7) Statut : permis urbanisme octroyé le 28/11/2022	-	-
Canal Charleroi-Bruxelles – Section Charleroi-Seneffe	-	Elargissement bassin de Viesville (projet 11) Statut : permis urbanisme octroyé le 15/05/2023	Construction 3 écluses (projet 10) à Marchienne, Gosselies Statut : nouvelle demande en cours Statut : permis unique octroyé en novembre 2022 et Viesville Statut : permis urbanisme octroyé le 15/05/2023	-	-
Canal Charleroi-Bruxelles – Section Seneffe-Lembeek	Sécurisation par amélioration des infrastructures du PIR et écluse d'Iltre (projet 9) Statut : travaux en cours	-	-	-	-
Basse Sambre	Adaptation des ouvrages en vue de leur télégestion à partir du centre PEREX (projet 16) Statut : travaux en cours	Aménagement de 4 bassins virement (Bauce, Franière, Auvelais, Landelies) (projet 12) Statut : Permis octroyé pour Franières le 05/08/2022	-	Aménagement de 3 zones de croisement (Jemeppe, Ham, Franière) (projet 13) Statut : Permis octroyé pour Franières le 05/08/2022	Aménagement d'un quai à gabarit Va à Malonne (projet 14) Statut : Inconnu

	Amélioration des Infrastructures	Construction de bassins de virement	Construction d'écluses	Elargissement de voies hydrauliques	Aménagement de quai
		Inconnu pour les autres		Inconnu pour les autres et rectification courbe à Mornimont (projet 15) Statut : permis d'urbanisme octroyé le 26/04/2023	

5.1. Lys mitoyenne

5.1.1. MODERNISATION DU BARRAGE-ECLUSE DE COMINES (PROJET 2)

L'objectif est de sécuriser les ressources en eaux et la navigation de la rivière en modernisant le barrage éclusé de Comines. L'écluse et le barrage sont vieillissants et certains équipements sont obsolètes et ne peuvent plus être remplacés. Dès lors, une défaillance pourrait mettre l'infrastructure à l'arrêt complet, avec comme conséquences majeures potentielles des inondations (impossibilité de manœuvrer le barrage) et arrêt de la navigation.

Le projet ne comporte pas de construction de nouvelles infrastructures au niveau du barrage. La modernisation des installations comporte les points d'action suivants :

- Mise aux normes des circuits électriques (haute et basse tension, secours) ;
- Nouveaux groupes hydrauliques ;
- Nouveau contrôle de commande de l'écluse et du barrage ;
- Aménagement du poste de l'éclusier ;
- Installation d'un système caméras ;
- Compatibilité avec le centre Perex pour commande à distance.

5.1.2. CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE VIREMENT A WARNETON (PROJET 1)

La construction d'un nouveau bassin de virement est prévue dans la commune de Comines-Warneton, en Belgique. Aucune emprise du projet n'est prévue sur le territoire français adjacent à cette commune. L'objectif est d'améliorer les conditions de navigation pour les gabarits de classe Vb. La localisation exacte du bassin de virement n'est actuellement pas figée. Pour les besoins de la présente étude, la localisation du projet tel qu'actuellement définie dans les documents mis à disposition de Stratec sera prise en considération.

5.2. Haut Escaut

5.2.1. AMENAGEMENT D'UN BASSIN DE VIREMENT A CALONNE (PROJET 4)

L'agrandissement d'un bassin de virement existant est prévu dans la commune d'Antoing. L'objectif est d'améliorer les conditions de navigation pour les gabarits de **classe Va**. La localisation exacte du bassin de virement n'est actuellement pas figée. Pour les besoins de la présente étude, la localisation du projet -actuellement définie dans les documents mis à disposition de Stratec sera prise en considération.

5.2.2. AMENAGEMENT D'UN BASSIN DE VIREMENT A HERINNES (PROJET 4)

L'aménagement d'un bassin de virement existant par un élargissement est prévue dans la commune de Hérinnes. L'objectif est d'améliorer les conditions de navigation pour les gabarits de **classe Va**.

La présence majoritaire de terres agricoles entre Kain et Hérinnes pourrait permettre la création d'un nouveau bassin dans ce bief. Cependant, il semblerait plus simple de localiser ce bassin au droit de la confluence avec le Canal de l'Espierres où un élargissement limité suffirait. Cette confluence est déjà utilisée pour le virement d'unités de plus petite taille.

5.2.3. CONSTRUCTION D'UNE SECONDE ECLUSE AU BARRAGE DE KAIN (PROJET 3)

En vue de faire face à l'augmentation de trafic sur cette liaison fluviale entre le Seine et la Mer du Nord, en passant l'Escaut, tout en assurant la sécurisation des sites, un dédoublement de cette écluse existante est prévue, par une écluse permettant l'alignement de 2 bateaux de classe Va. Cela afin de permettre d'augmenter la capacité de franchissement du barrage.

Ces travaux de doublement des sas permettront le maintien de la navigation en cas de panne ou d'opération de maintenance.

5.2.4. CONSTRUCTION D'UNE SECONDE ECLUSE AU BARRAGE DE HERINNES (PROJET 3)

En vue de faire face à l'augmentation de trafic sur cette liaison fluviale entre l'Escaut et la Mer du Nord, en passant par la Région flamande, tout en assurant la sécurisation des sites, un dédoublement de cette écluse existante est prévue, par une écluse permettant l'alignement de 2 bateaux de classe Va. Cela afin de permettre d'augmenter la capacité de franchissement du barrage

Ces travaux de doublement des sas permettront le maintien de la navigation en cas de panne ou d'opération de maintenance.

5.3. Canal Nimy-Blaton

5.3.1. MODERNISATION DU CANAL NIMY-BLATON (PROJET 5)

La modernisation telle que décrite dans le Plan SEW reprend l'élargissement du canal et la modification de courbes dans cinq zones distinctes le long du Canal Nimy-Blaton. Ces projets d'élargissement étaient déjà repris dans le Plan SEE.

L'élargissement au niveau des cinq zones devra permettre le croisement de bateaux de gabarit de **classe Va**.

5.3.2. DEPLACEMENT DU QUAI DE TERTRE (PROJET 6)

Actuellement, l'amarrage des bateaux et le (dé)chargement de produits pétrolier se fait via des ducs-d'Albe (pilotis ancrés dans le canal) et des conduites reliant la berge aux installations de stockage. La présence de cette infrastructure constituera un obstacle pour la navigation lorsque des bateaux de gabarit de classe Va seront autorisés, et ce malgré l'élargissement prévu à cet endroit. L'élargissement nécessite une démolition de l'infrastructure existante. Une nouvelle solution de (dé)chargement doit donc être proposée dans la nouvelle configuration du canal. De plus, l'absence de mur droit et l'amarrage de bateaux entraînent un empiètement sur la passe navigable. Cet empiètement ne sera plus acceptable lorsque les bateaux (amarrés et circulant sur le canal) seront autorisés. Le projet consiste donc à construire un nouveau quai avec mur droit permettant un stationnement correct de deux bateaux de 2000 tonnes et le maintien de conditions de sécurité acceptables pour la navigation.

5.4. Canal du Centre

5.4.1. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECLUSE DE CLASSE VA A OBOURG (PROJET 7)

Ce projet faisait déjà partie du Plan SEE arrêté en 2012. La construction d'une écluse devra permettre d'augmenter le gabarit de la voie d'eau à la **classe Va**.

Ces travaux de doublement des sas permettront le maintien de la navigation en cas de panne ou d'opération de maintenance.

Le projet comprend principalement :

- La réalisation d'une nouvelle écluse d'une longueur de 149 m et une largeur de 12,5 m ;
- La réalisation de nouveaux murs de berge en rive droite du canal, tant en amont qu'en aval de l'écluse ;
- La réalisation d'un nouvel ouvrage routier de franchissement au niveau de la rue du Pont d'Haine, permettant la circulation entre les 2 rives du canal ;
- La réalisation d'un nouveau bâtiment de commande placé entre les 2 écluses (ainsi que la démolition du bâtiment de commande existant).

5.4.2. AMENAGEMENT D'UN BASSIN DE VIREMENT A OBOURG (PROJET 8)

Ce projet est issu d'une recommandation du RIE lié au Plan SEE arrêté en 2012. L'aménagement de ce bassin de virement sera intégré au projet de construction de l'écluse à Obourg.

L'objectif est d'améliorer les conditions de navigation pour les gabarits de **classe Va**.

5.5. Canal Charleroi-Bruxelles – Section Charleroi-Seneffe

5.5.1. CONSTRUCTION DE NOUVELLES ECLUSES A VIESVILLE, GOSSELIES ET MARCHIENNE-AU-PONT (PROJET 10)

Ces projets faisaient déjà partie du Plan SEE arrêté en 2012. La construction de trois écluses dans les localités de Viesville, Gosselies et Marchienne-au-Pont devra permettre d'augmenter le gabarit pour des bateaux de **classe Va**.

Les projets comprennent principalement :

- La réalisation d'une nouvelle écluse d'une longueur de 112,5 m et une largeur de 12,5 m ;
- La réalisation de nouveaux murs de berge en rive droite du canal, tant en amont qu'en aval de l'écluse ;
- La réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement (Viesville et Marchienne-au-Pont) et pour les modes doux à Gosselies ;
- La réalisation d'un nouveau bâtiment de commande placé entre les 2 écluses (ainsi que la démolition du bâtiment de commande existant).

5.5.2. AMENAGEMENT (ELARGISSEMENT) D'UN BASSIN DE VIREMENT A VIESVILLE (PROJET 11)

Ce projet est issu d'une recommandation du RIE lié au Plan SEE arrêté en 2012. Il s'agit de l'agrandissement du bassin existant à Viesville, afin d'améliorer les conditions de navigation pour les gabarits de **classe Va**.

5.6. Canal Charleroi-Bruxelles – Section Seneffe-Lembeek

5.6.1. MODERNISATION DU PLAN INCLINE DE RONQUIERES (PIR) (PROJET 9)

Les chemins de roulement actuels ont 40 ans d'âge. Ils subissent d'importantes dégradations nécessitant des réparations ponctuelles. De plus, il y a lieu de modifier les types de rails et de galets, afin d'obtenir une bande de roulement plus large, sous peine de dégradations accélérées comme c'est actuellement le cas. Le projet comprend également la modernisation du contrôle commande de l'ouvrage ainsi que la modernisation de son éclairage fonctionnel par du LED moins énergivore.

Le projet ne comporte pas de construction de nouvelles infrastructures au niveau du PIR.

5.6.2. MODERNISATION DU SITE ECLUSIER D'ITTRE (PROJET 9)

Les travaux de modernisation de l'écluse d'Ittre auront pour objectifs de :

- Augmenter l'attractivité de la voie d'eau en fiabilisant l'ouvrage ;
- Réduire la consommation en eau et les coûts d'exploitation ;
- Permettre la télégestion et la téléconduite de l'ouvrage ;
- Augmenter la sécurité des agents de maintenance et des piétons.

Les principaux travaux consisteront en :

- Remplacement des portiques amont et aval de l'écluse (fiabilisation de l'ouvrage) ;
- Préparation à la télégestion de l'ouvrage par les travaux suivants :
 - Rénover les mécanismes de commande des portes et des vannes (motoréducteurs, câbles, groupes, vérins et vannes de sassement et évacuateur de crue) ;
 - Remplacer les automates, la supervision et la CCTV – interphonie ;
 - Rénover l'installation électrique HT et BT ;
 - Sécuriser les accès aux équipements (protections individuelles et collectives, réfection des bétons et des galeries).

5.7. Basse Sambre

5.7.1. AMENAGEMENT DE QUATRE BASSINS DE VIREMENT A BAUCE (NAMUR), FRANIERE (FLOREFFE), AUVELAIS (SAMBREVILLE) ET LANDELIES (MONTIGNY-LE-TILLEUL) (PROJET 12)

Ces projets sont issus de recommandations du RIE lié au Plan SEE arrêté en 2012. Ils comportent des aménagements du linéaire de la Sambre pour y améliorer la navigation de bateaux de **classe Va**. Les projets localisés à Bauce, Franière et Auvélais sont des bassins existants qui seront agrandis.

Le projet de Landelies consiste en la construction d'un nouveau bassin de virement.

5.7.2. AMENAGEMENT DE TROIS ZONES DE CROISEMENT A FRANIERE (FLOREFFE), HAM ET JEMEPPE-SUR-SAMBRE (JEMEPPE-SUR-SAMBRE) (PROJET 13)

Ces projets sont issus de recommandations du RIE lié au Plan SEE arrêté en 2012. Ils comportent des aménagements du linéaire de la Sambre pour y améliorer la navigation et le croisement de bateaux de **classe Va**.

5.7.3. RECTIFICATION D'UNE COURBE A MORNIMONT (JEMEPPE-SUR-SAMBRE) (PROJET 15)

Ce projet est issu de recommandations du RIE lié au Plan SEE arrêté en 2012. Il permettra d'améliorer la navigation en facilitant l'accès ou la sortie de l'écluse aux bateaux de **classe Va**.

5.7.4. REAMENAGEMENT D'UN QUAI A MALONNE (NAMUR) (PROJET 14)

Ce projet permettra et facilitera l'embarquement et le débarquement pour les bateaux de **classe Va**.

5.7.5. PREPARATION A LA TELEGESTION DE LA SAMBRE (PROJET 16)

L'ensemble des opérations à mener consiste à préparer les infrastructures à la télégestion. Les équipements seront adaptés pour permettre leur télégestion et leur télésurveillance, et les équipements lourds fiabilisés pour diminuer le risque de pannes et, pour compenser l'absence de présence sur site.

5.7.5.a. MODERNISATION DES EQUIPEMENTS VIDEO ET AUDIO ET SECURISATION DES SITES

Ce projet devra permettre :

- Aux opérateurs situés au centre PEREX de piloter à distance les ouvrages de franchissement et de régulation dans les conditions optimales de sécurité ;
- De centraliser les informations au PEREX sur le système intégré ;
- De surveiller les installations à distance ;
- De sécuriser les bâtiments et les équipements vu l'absence de personnel sur place.

Il consistera entre autres à la modernisation des caméras, des interphones, de la sonorisation et de la mariphonie, ainsi que la mise en place de systèmes de détection intrusion et d'incendie.

5.7.5.b. REMPLACEMENT DES ALIMENTATIONS SANS INTERRUPTIONS (UPS)

Il s'agit de mettre en place des alimentations sans interruptions répondant mieux aux besoins des équipements de gestion des ouvrages de régulation et de franchissement à partir du centre PEREX. Cela sera réalisé en remplaçant les UPS existants par des systèmes industriels plus performants.

5.7.5.c. MODERNISATION DES AUTOMATES PROCESS ET DES EQUIPEMENTS DE MESURE

Il s'agira de remplacer les automates process existants.

5.7.5.d. REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE EXTERIEUR ET DE LA SIGNALISATION FLUVIALE PAR DU LED

Ce projet devra permettre de :

- Diminuer la consommation électrique et surveiller cette dernière à distance ;
- Faciliter la maintenance et diminuer la fréquence des entretiens ;
- Augmenter la longévité des équipements ;
- Obtenir un éclairage adapté aux différents utilisateurs et aux conditions climatiques (bateaux, véhicules, personnes) ;
- Créer un environnement agréable et sécurisant pour les différents utilisateurs de la voie d'eau ;
- Mettre le site en valeur et augmenter l'attractivité de la voie d'eau.

Cela consistera entre autres :

- Au remplacement de l'éclairage extérieur et la signalisation fluviale par du LED ;
- La mise en place d'un système de gestion "intelligent" de l'éclairage et centralisé ;
- De l'installation de capteurs radar d'approche.

5.7.5.e. FIABILISATION DES EQUIPEMENTS EN VUE DE LA TELECONDUITE DES OUVRAGES (ECLUSES ET BARRAGES) ET DE LA GESTION INTEGREE DU NIVEAU D'EAU

Les objectifs sont :

- D'augmenter l'attractivité de la voie d'eau en fiabilisant les ouvrages ;
- D'optimiser la gestion de l'eau ;
- D'anticiper et mieux gérer les inondations et les sécheresses ;
- De maximiser la production d'hydroélectricité - Réduire la consommation en eau et les coûts d'exploitation.

Cela consistera entre autres :

- A la rénovation des portes et organes de sasement des écluses ainsi que les vannes et hausses de barrage ;
- Au remplacement des mécanismes de manœuvre des équipements précités et pas encore rénovés ;
- A la mise en œuvre des outils de contrôles adaptés à la maintenance prévisionnelle à partir du centre Perex.

5.7.5.f. SECURISATION DES SITES ET TELECOMMANDE A DISTANCE

Les objectifs sont de :

- D'assurer une sécurité optimale vu l'absence de personnel sur le site ;
- De manœuvrer les équipements dans les conditions optimales de sécurité ;
- De centraliser les informations au centre Perex sur le système intégré ;
- De surveiller les installations à distance.

Cela consistera entre autres à :

- Placer sur le site des équipements liés à la sécurité de la téléconduite à distance (caméras HD, contrôle d'accès, anti-intrusion, anti-incendie, radars pour la détection des bateaux) ;
- Placer sur le site des équipements liés à la sureté du site (barrière, clôture, garde-corps, ligne de vie).

6. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DES PROJETS DU PLAN SEW

Le tableau ci-dessous synthétise les objectifs des projets et des catégories de projet définis ci-avant, en regard des objectifs du Plan et du RTE-T.

Tableau 5 : Synthèse des objectifs des projets du Plan SEW

Catégorie de projet	Projet	Objectifs du Plan SEW						Objectifs du RTE-T					
		Projets initiaux du Plan SEE	Recommandations issues du RIE du Plan SEE	Augmentation de gabarit : Mise à gabarit Va ou Vb	Améliorations des conditions de navigation : fluidité, sécurité et efficacité	Améliorations des services à la navigation : accessibilité, augmentation TE et/ou TA, augmentation des durées d'opération des ouvrages	Sécurisation des conditions de navigation	Navigation efficace, fiable et sécurisée (Good Navigation Status - GNS)	Systèmes ICT (technologies d'information et communication) (Directive 2005/44/EC) (information en temps réel en transfrontalière)	Résilience climatique et mitigation climatique	Modernisation des voies pour répondre à la demande du marché	Prévention et mesures contre les inondations et la sécheresse	Amélioration performances environnementales des voies d'eau (incl. bateaux zéro et basse émission, impact sur les eaux de surface et la biodiversité)
Amélioration des d'infrastructures	Modernisation du barrage de Comines (projet 2)	-	-	-	-	-	X						
	Sécurisation par amélioration des infrastructures du PIR et modernisation de l'écluse d'Iltre (projet 9)	-	-	-	-	-	X	X	X		X	X	X
	Adaptation des ouvrages en vue de leur télégestion à partir du centre Perex (projet 16)	-	-	-	-	X	X						
Aménagement de bassins virement	Construction bassin à Warneton (projet 1)	-	X	-	X	-	-			X			
	Construction 2 bassins à Calonne et Hérisson (projets 4)	-	X	-	X	-	-						
	Construction bassin à Obourg (projet 8)	-	X	-	X	-	-	X	-		X	-	X
	Elargissement bassin de Viesville (projet 11)	-	X	-	X	-	-						
	Aménagement de 4 bassins virement (Bauce, Franière, Auvélais, Landelies) (projet 12)	-	X	-	X	-	-						

Catégorie de projet	Projet	Objectifs du Plan SEW						Objectifs du RTE-T					
		Projets initiaux du Plan SEE	Recommandations issues du RIE du Plan SEE	Augmentation de gabarit : Mise à gabarit Va ou Vb	Améliorations des conditions de navigation : fluidité, sécurité et efficacité	Améliorations des services à la navigation : accessibilité, augmentation TE et/ou TA, augmentation des durées d'opération des ouvrages	Sécurisation des conditions de navigation	Navigation efficace, fiable et sécurisée (Good Navigation Status - GNS)	Systèmes ICT (technologies d'information et communication) (Directive 2005/44/EC) (information en temps réel en transfrontalière)	Résilience climatique et mitigation climatique	Modernisation des voies pour répondre à la demande du marché	Prévention et mesures contre les inondations et la sécheresse	Amélioration performances environnementales des voies d'eau (incl. bateaux zéro et basse émission, impact sur les eaux de surface et la biodiversité)
Agrandissement ou construction d'écluses	Dédoublement sas écluses de Kain et Hérinnes (projets 3)	-	X	-	X	-	-	X	X		X	-	X
	Construction écluse à Obourg (projet 7)	X	-	X	X	-	-						
	Construction 3 écluses (projet 10) à Marchienne, Gosselies et Viesville	X	-	X	X	-	-						
Elargissement de certaines voies hydrauliques	Elargissement du Canal Nimy-Blaton sur 5 zones géographiques (projet 5)	X	-	X	X	-	-	X			X	-	X
	Aménagement de 3 zones de croisement (Jemeppe, Ham, Franière) (projet 13)	-	X	-	X	-	-						
	Rectification courbe à Mornimont (projet 15)	-	X	-	X	-	-						
Construction de nouveau quai	Déplacement du Quai de Tertre dans une des zones géographiques modernisées (projet 6)	-	-	X (lié au projet 5)	X	X	-	X			X	-	X
	Aménagement d'un quai a gabarit Va à Malonne (projet 14)	-	-	-	X	X	-						

7. ACTIONS ET CALENDRIERS DE LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS DU PLAN SEW

Le plan d'actions et le calendrier de leur mise en œuvre a été défini dans la décision d'exécution de la Commission européenne 2019/1118 (Plan de travail pour le corridor de réseau central « Mer du Nord - Méditerranée »). Pour les projets relatifs au Plan SEW, le calendrier se résume comme suit :

Tableau 6 : Plan d'actions et le calendrier de la mise en œuvre des projets du Plan SEW

Catégorie de projet	Projet	Action définie dans la décision	Calendrier d'achèvement
Amélioration des d'infrastructures	Modernisation du barrage de Comines (projet 2)	Remplacement du barrage à Comines	déc-30
	Sécurisation par amélioration des infrastructures du PIR et modernisation de l'écluse d'Iltre (projet 9)	Etudes de mise en œuvre technique	déc-23
	Adaptation des ouvrages en vue de leur télégestion à partir du centre Perex (projet 16)	Contrôle à distance des écluses	déc-25
Aménagement de bassins virement	Construction bassin à Warneton (projet 1)	Garantie de conditions de navigation adéquates pour les navires classe CEMT V	déc-27
	Construction 2 bassins à Calonne et Hérissonnes (projets 4)		
	Construction bassin à Obourg (projet 8)		
	Élargissement bassin de Viesville (projet 11)		
	Aménagement de 4 bassins virement (Bauce, Franière, Auvelais, Landelies) (projet 12)		
Agrandissement ou construction d'écluses	Dédoublage sas écluses de Kain et Hérissonnes (projets 3)	Augmentation de la capacité et sécurisation des sites des écluses	déc-30
	Construction écluse à Obourg (projet 7)	Doublement de l'écluse d'Obourg	déc-27
	Construction 3 écluses (projet 10) à Marchienne, Gosselies et Viesville	Mise au gabarit CEMT Va et doublement des écluses	déc-27
Élargissement de certaines voies hydrauliques	Élargissement du Canal Nimy-Blaton sur 5 zones géographiques (projet 5)	Mise au gabarit CEMT Va,	déc-27
	Aménagement de 3 zones de croisement (Jemeppe, Ham, Franière) (projet 13)	Amélioration des possibilités de franchissement	déc-28
	Rectification courbe à Mornimont (projet 15)		
Construction de nouveau quai	Déplacement du Quai de Tertre dans une des zones géographiques modernisées (projet 6)		
	Aménagement d'un quai a gabarit Va à Malonne (projet 14)		